

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : L'an deux mil dix-neuf, le 06 mars à 19 h 30
En exercice 42 les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dix-neuf heures trente au Foyer
Présents 24 André Bonnet en séance publique, sous la présidence de Mr François AUGÉ, Maire
Pouvoirs 7 **Date de la convocation :** 28 février 2019
Votants 31 **Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :**

Etaient présents :

ALLAIRE Dominique, AMIRAULT Jean-Louis, ANDRILLON Sylvie, AUGE François, BARRY Philippe, CHABOT Claudine, CHAVENEAU Florence, DIROCCO Mireille, DOUCET Patrice, DUFRESNE Jean, FAVIER Hélène, GUERRA Maria, HABERT Pierre, LAME Sylvie, LANDAIS Gérard, LOGEAY Dominique, LORIEUX Michel, ORTILLON Patrice, PAVAN Viviane, PAVAN Lionel, PENET Paul, ROBUCHON Christian, ROLLAND Nicolas, SANS CHAGRIN Daniel.

Etaient absents avec pouvoir : CERVO Gilbert (pouvoir ROBUCHON Christian), CONNAN Sophie (pouvoir CHABOT Claudine), DENIS Carine (pouvoir FAVIER Hélène), LE DU Alain (pouvoir ORTILLON Patrice), MOREAU Eric (pouvoir SANS CHAGRIN Daniel), PALMIER Sébastien (pouvoir ANDRILLON Sylvie), VASSEUR Pierre (pouvoir DUFRESNE Jean).

Etaient absents : BERDALLE Emilie, CHATENET Jean-Noël, COLLIGNON Laurence, GERMAIN Sophie, LANDRY Sandrine, LAURENT Bénédicte, LEON Stéphane, MENARD Alexandre, PRADOS Frédéric, VOISIN Laurent et WOHLHUTER Jean-Jacques.

Secrétaire de séance : Viviane PAVAN.

Objet : Tarifs pour les cimetières

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les nouveaux tarifs du cimetière à compter du 1^{er} avril 2019 et applicables dans les trois cimetières de la commune de Coteaux sur Loire comme suit :

Concession classique	
15 ans	100 €
30 ans	200 €
50 ans	400 €
Columbarium	
15 ans	350 €
30 ans	600 €
50 ans	800 €
Caverne	
15 ans	80 €
30 ans	150 €
50 ans	250 €
Jardin du souvenir	
	100 €

Le Maire,

François AUGÉ.



Pour expédition conforme,

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire.

Transmis en Sous-Préfecture de Chinon 14/03/2019

Publication 14/03/2019